

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 25 septembre 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-073

Demande de Fonds de Concours « Solidarité » auprès de la CCACVI pour le projet intitulé « Renaturer le centre ancien » au titre de l'année 2023/2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 13/09/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Marie-Claire NATIVEL
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Patrice AYBAR
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Ludovic ROBERT
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	
Marjorie POHYLSKI	Elizabeth MOLINA	
Adrien MOGLIA	Sylvain GARCIA	
Anaïs CAZORLA	Louis REVARDY	
Olivier BATLLE	Robert STEFAN	

Étaient représentés :

Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Olivier BATLLE
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Jean-Marie GUILLOY

Était absent : /

Secrétaire de séance : Mme AURICHE Christine est désignée Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	21	Nombre de procurations :	6	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Vu la délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022 du Conseil Communautaire de la CCACVI affectant à chaque commune-membre un montant de fonds de concours de solidarité sur la durée du mandat, **et considérant** que le montant total attribué à la Commune de Bages s'élève à 213 523 euros (deux cent treize mille cinq cent vingt-trois euros),

Vu la délibération n°2022-058 du 28 septembre 2022 du Conseil Municipal sollicitant l'attribution du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2022 pour la valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée et la création d'un parcours de santé au sein du Lieu-dit « le Parc les vergers », **et considérant** la décision d'attribution d'un montant de 55 799,60 € par le Conseil Communautaire en séance du 19 septembre 2022.

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230925-DEL2023-073-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Séance du 25 septembre 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-073

Demande de Fonds de Concours « Solidarité » auprès de la CCACVI pour le projet intitulé « Renaturer le centre ancien » au titre de l'année 2023/2024

.../...

La collectivité souhaite solliciter l'attribution du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2023/2024 pour réaliser des travaux de requalification et d'apaisement du cœur de ville avec son projet intitulé « Renaturer le centre ancien ».

Celui-ci a pour objectif principal **d'améliorer la santé et le cadre de vie des habitants** (bienfaits de la nature en ville) **ce qui rendra la Commune attractive au sein de son territoire.**

L'intégration de la végétation dans l'espace public favorisera les « ilots de fraîcheur » par des revêtements de sol clairs, apportera des solutions de renaturation pouvant également atténuer le dérèglement climatique, restaurer la biodiversité.

Inscrit au sein du Programme Pluriannuel d'Investissement, **ce projet figure au « Contrat Bourgs-Centres – Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » de la Commune** validé en COPIL le 08/06/2023 et adopté en Commission Permanente le 07/07/2023 par la Région, **dont la CCACVI est cosignataire.**

L'échéancier de réalisation de ce projet est prévu pour le second semestre 2024, dans la continuité la programmation de la 1^{ère} phase intitulée « Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial » et qui sera réalisée à près de 60%.

Le coût prévisionnel de la dépense de ces travaux s'élève à 284 104,74 € HT soit 340 925,68 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Renaturer le centre ancien	
Enveloppe globale HT (Travaux, bureaux d'études)	284 104,74 €
TOTAL DEPENSES	284 104,74 €
Subvention « Projets structurants » Département (9,19%)	26 100,00 €
Subvention Région (25%)	71 026,18 €
Fonds de Concours « Solidarité » CCACVI (28,74%)	81 650,00 €
Autofinancement communal (37,07%)	105 328,56 €
TOTAL RECETTES	284 104,74 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de solidarité auprès de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés pour un montant 81 650,00 € pour l'opération ci-dessus exposée au titre de l'année 2023/2024.
- **DIT** que ce fond sera versé en section d'investissement sur le compte 13251 du budget principal de la commune.
- **DIT** que ce versement permettra d'abonder la partie résiduelle du financement du projet afin de réaliser ladite opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Marie CABRERA



Accusé de réception en préfecture
066-20230925-DEL2023-073-DE
Date de transmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023